

Prévôté / Prévot : au XI^e siècle, le roi de France divise le domaine en prévôtés, à la tête desquelles il nomme un prévôt, souvent roturier, pour contrebalancer le pouvoir des grands seigneurs.

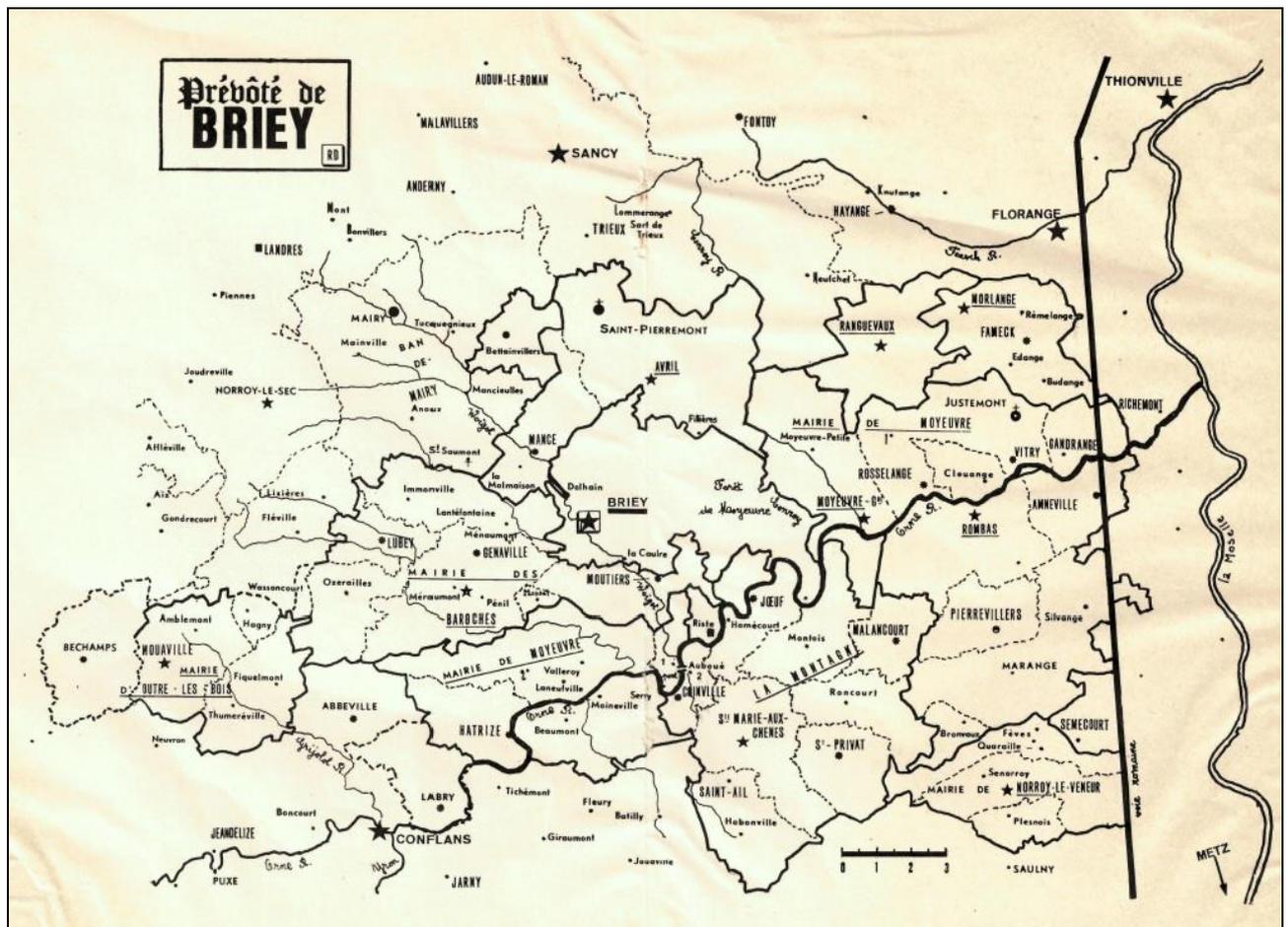
En Lorraine et Barrois, les prévôts apparaissent au XII^e siècle.

Le prévôt a de multiples fonctions : il convoque et dirige des troupes pour le comte de Bar, rend la justice en son nom, perçoit les revenus du domaine, fait entretenir les chemins publics, surveiller forêts et cours d'eau. L'entretien et la garde du château lui incombent.

Au milieu du XVI^e siècle, la Prévôté de Briey comprend la ville de Briey et neuf mairies. Une mairie est un ensemble de village, hameaux, écart... à la tête desquels se trouve un maire, nommé ou élu.

Ces mairies sont :

1. La mairie des Baroches, 10 lieux.
2. La mairie d'Outre-Les-Bois, 4 lieux.
3. La mairie d'Avril, 3 lieux.
4. La mairie de Bettainvillers, mairie temporaire d'un seul lieu.
5. La mairie de la Montagne, 21 lieux, **Jœuf et Homécourt** appartiennent à cette mairie. En 1573, apparaît une mairie de Rombas, formée avec sept localités prises à la Montagne.
6. La mairie de Moyeuve, 16 lieux, parfois fort éloignés. **Franchepré** en fait partie.
7. La mairie de Ranguevaux (Ranconval), un seul lieu.
8. La mairie de Morlange, 6 lieux, mais parfois une seule rue dans une localité.
9. La mairie de Norroy-Le-Veneur ou Devant-Metz, 6 lieux.



Plan de la Prévôté de Briey vers 1556.

DÉTAIL DE LA PRÉVÔTÉ DE BRIEY VERS 1556

(Synthèse et recherches R. DEHLINGER)¹

Elle comprend, outre la ville de Briey, neuf mairies² :

1. La Mairie des BAROCHES (La Parroiche, 1537 ; La Baroche, 1556)

GENAVILLE (2), HAGNY (8), IMMONVILLE (7), LANTEFONTAINE (4), LUBEY (5), MENAUMONT (1), MERAUMONT (9), MOUTIERS (10), OZERAILLES (6), PENIL (3).

- En 1556, le maire, Jean de Hagny, réside à Ozerailles. La rue du Ban de l'Aître (Laictre) à Lubey paie une taxe spécifique et Ozerailles des soignées (sur les avoines).³
La recette des amendes est affermée au sergent briotin Gigoult la Trompette.

2. La Mairie d'OUTRE-LES-BOIS

AMBLEMONT (3), FILQUELMONT (4), MOUAVILLE (2), THUMEREVILLE (1)

- En 1556, le maire, Jacquin d'Amblemont, lève les amendes et rentes.

3. La Mairie d'AVRIL (Avril, 1556)

AVRIL (1), LA MALMAISON (3), MANCE (2), Le moulin de Dolhain.

- En 1556, Jacquot Jaggaye, maire, lève les rentes foncières, avec les soignées d'Avril, les gerbes de Mance, etc. La recette des amendes est affermée à Mengin Cailloux, de Briey. Pour leurs droits d'usage dans la forêt domaniale, les habitants d'Avril et Mance, avec ceux de Mancieulles, Bettainvillers et Trieux, doivent en outre au duc, à Noël, le pain des chiens.⁴

4. La Mairie de BATTAINVILLERS

- Annexe paroissiale de Mance, la localité constitue une mairie temporaire à elle seule, gérée en 1556 par Nicolas Roncourt. La recette des amendes est affermée à Jean Thomassin, de Briey.

5. La Mairie de la MONTAGNE

AUBOUÉ-de-la-l'EAU (8), BEAUMONT (12), COINVILLE (9), HABONVILLE / SAINT-AIL, Le Moulin d'HATRIZE (13), HOMECOURT (7), JOEUF (6), MALANCOURT (4), MOINEVILLE (11), MONTOIS (5), RONCOURT (20), SAINT-AIL (2), SAINT-PRIVAT (3), SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES (1), chef-lieu, SERRY (10), - et dépendances. § 1.

AMNEVILLE et le Neuf-Moulin (18), BRONVAUX (17), MARANGE % (16), co-Luxembourg espagnol, PIERREVILLERS (14), ROMBAS (19) = Vouerie, SILVANGE (15), VILLERS-RAMONVILLE (21), - et appartenances. § 2.

- En 1556, le maire Pierre Payemal, réside à Moyeuivre. En plus des rentes ordinaires et soignées, Bronvaux paie assises, "*pain des chiens*"⁴ et un droit dit "*le champ des oyseaulx*"³, Jacques Franquin, de Moyeuivre, à la ferme des amendes.
- En (1573), apparaît une Mairie de ROMBAS (Mse B 2102), distraite de celle de LA MONTAGNE, avec des localités énumérées ci-dessus au § 2

6. La Mairie de MOYEUVRE

AUBOUÉ-de-çà-l'EAU (6), NEUVANGE (10), BOUSSANGE (11), CLOUANGE (8), FRANCHEPRÉ (13), GANDRANGE (12), HATRIZE (3), MOYEUVRE-GRANDE (1), MOYEUVRE-PETITE (2), LA NEUFVILLE (4), PÉPINVILLE (14), Lès RICHEMONT en duché de Luxembourg esp., ROSSELANGE (7), la vouerie de VALLANGE (15), VALLEROY (5), VITRY (9) – et la seigneurie des Apremont à VALLEROY, MOINEVILLE et BONVILLERS (16), - ce dernier sis à 16 km N-O de Valleroy, en prévôté de Sancy !

- En 1556, le maire est Jacques Franquin (fermier des amendes de “*La Montagne*” précité). En zone de vignoble, droits sur les pressoirs. – Un poids (basculé publique) banal, payant, est affermé à Moyeuivre.

7. La Mairie de RANGUEVAUX (alors RANCONVAL)

- Mairie d'une seule “*commune*”, à la loi de Beaumont (v. 1460, Mse B 2040), annexe paroissiale barroise de la cure luxembourgeoise de Fameck.

8. La Mairie de MORLANGE

Une rue à BUDANGE (5), tout ÉDANGE (3), une rue à FAMECK vers la côte (6), MOLANGE (4), REMELANGE-BASSE (1) et REMELANGE-HAUTE (2).

- Enclave barroise dans l'écotéerie luxembourgeoise de l'Orne. EN 1556 ? Gigoult la Trompette, de Briey (cf. § II, 1), y a une ferme des amendes.

9. La Mairie de NORROY-LE-VENEUR ou –DEVANT-METZ

FÈVES (3), la vouerie de FRÉMÉCOURT, LE MONT (6), NORROY (1), PLESNOIS (4) et SOUSNORROY (auj. SENORROY) (2).

- Pressoirs et fours banaux à Norroy, Fèves et Plesnois, mais sept petits fournels à cuire le pain à Mont. Rouage (= péage) perçu à Norroy. Mengin Cailloux, de Briey, à la ferme des amendes en 1556.
- Le HAUT-CONDUIT de la prévôté, sorte de péage sur les transports routiers, surtout interprovinciaux, est, en 1556 (*ib.* f° 56), affermé à Colard Drouin de Briey.

Notes :

- 1) Sources : Archives Meuse B. 2090
- 2) Les chiffres entre parenthèses après le nom de la mairie indiquent le rang réel du lieu au registre.
- 3) La soignée et “*le champ des oyseaulx*” sont des taxes féodales payés par les vassaux à leur seigneurs ou à la prévôté.
- 4) Il était d'usage qu'au moyen-âge, les paysans devaient en retour de quelques menus droits, fournir la nourriture des chiens de chasse du seigneur ; on disait alors “*le pain des chiens*”.

Briey et sa région

blicité; 10, GRANDE RUE - Téléphone N° 16

Un prévôt de BRIEY oublié : Philippe de Liseras

Dans son ouvrage « Briey à travers les siècles » (Metz, Guebler, 1937), Mme Alice Lavallée-Becq a dressé une liste apparemment fort complète des anciens prévôts de la cité.

Cependant aux archives de l'abbaye de Justemont (Mos. H. 1.011), il est fait mention, dans un acte de vente à Gandrange, de Philippe de Liseras, seigneur de Bosserville, Lenoncourt, Parroy et Chambley, prévôt de Briey.

Notre historienne locale ne le cite pas. Qui était-il ?

La famille de Liseras, d'origine basque, faisait à l'origine partie de la noblesse de Navarre et Biscaïe, où son titre s'orthographiait N de Lizarazu ». Je ne sais à quelle époque ni à la faveur de quels événements elle vint s'installer en Lorraine.

Toujours est-il que Galiot de Liseras, écuyer tranchant du duc Antoine — le bon duc — (1508-1544), épousa une riche héritière de Lorraine, Françoise de Mauignon, veuve d'Antoine de Landres, dame de Lenoncourt en partie, qui lui apporta en dot la seigneurie de Bosserville.

C'est de ce mariage que naquit Philippe de Liseras, seigneur de Bosserville, Lenoncourt en partie, maître d'hôtel du comte de Vaudémont, lequel fut régent de Lorraine pendant la minorité de Charles III. Philippe épousa Françoise de Ficquelmont, dame d'Anderny, fille de Robert de Ficquelmont, seigneur de Ficquelmont et

de Mars-la-Tour capitaine et prévôt de Briey en 1522, et d'Anne de la Tour-en-Woivre.

Il se fit alors nommer Monsieur d'Anderny.

Le 6 janvier 1573, il prête serment de foi et hommage au duc Charles III pour la seigneurie de Mance. Ce petit village du pays briotin ne devait pas peser bien lourd dans l'héritage qu'il laissait, en 1585, à sa veuve et à son fils Louis : à cette date, le receveur de ses domaines, Domange Flosse, dresse l'inventaire de ses biens qui, outre les seigneuries déjà citées, comprenaient Mars-la-Tour, Moutiers et des propriétés à Metz et dans tout le Val-de-Metz.

Son fils Louis de Liseras d'Anderny, sénéchal de Lorraine, seigneur de Bosserville, Lenoncourt et Anderny, épousa Catherine de Ludres, fille de Jean de Ludres, comte d'Afrique, grand maître de l'artillerie de Lorraine, bailli

d'Hattonchâtel. Le 17 juillet 1608, il est de ceux qui portent le dais aux obsèques de Charles III, où l'abbé de Saint-Pierremont assistait, croisé et mitré.

Claude, son fils, le dernier du nom, se distingua d'abord par ses goûts aventureux : un duel célèbre le mit aux prises avec le dernier des Marcossay, un jeune homme de 16 ans dont la mort scandalisa la noblesse.

Claude de Liseras devint cependant capitaine des gardes du duc Henri, bailli de Châtel, et épousa Claire de Choiseul. Il se dévoua corps et âme à la cause lorraine, au moment où Richelieu allait tenter d'annexer à la France notre province.

Le Conseil souverain de Lorraine, établi à Nancy par le roi (1634-1637) le porte avec les Bassompierre, Ludres, Renoncourt, Raigecourt, sur une liste de suspects « ennemis du royaume », et le fait étroitement surveiller.

Mais, plutôt que de prêter serment de fidélité à Louis XIII, il émigre en Allemagne pour combattre aux côtés du duc Charles, qui ne se résignait pas à l'abandon d'une province que sa mauvaise diplomatie lui arrachait. Le 24 décembre 1634, averti par le comte de Brassac, le conseil envoya deux de ses membres pour saisir les biens du sieur d'Anderny : une maison à Nancy et le château et la maison seigneuriale de Bosserville.

Le 26 juillet 1635, ses biens sont attribués au sieur de Miraumont, capitaine au régiment des gardes du roi et lieutenant-gouverneur de Nancy.

Cependant Claire de Choiseul, épouse de Claude, parvint à se faire restituer les meubles saisis et enlevés lors de la démolition du château de Bosserville, ainsi qu'un troupeau que le lieutenant et le receveur des domaines s'étaient attribués.

Claude de Liseras mourut à Besançon, en 1635, sans postérité, laissant sa veuve criblée de dettes. Pour les payer, elle dut renoncer à la communauté qui les liait...

Ainsi disparaissait le dernier d'une lignée de Lorrains d'adoption, dévoués jusqu'à la mort à leur petite patrie, et dont les attaches furent nombreuses dans le pays briotin qui, depuis ces temps éloignés, a donné à la France les meilleurs de ses enfants et continue, par la ténacité et le courage de ses habitants, à bien mériter de la nation.

R. DEHLINGER.